

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six, le 04 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique LEGRAND, Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE-LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 17

Membres présents :

Monsieur : Dominique LEGRAND, Président

Mesdames : Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT, Sylvie TIRLOY, Coralie VICO,
Florence LECROART, Angélique CHANDELIER, Joëlle BOUTEN

Messieurs : Boumediene MIMOUN, Grégory DEKONINCK, Jacques DEREMETZ, Vincent FIORILE, Rachid BECHKER, Johann GRUSON, Eric BOGAERT, Arnaud DELERIVE

Etaient absents excusés :

Monsieur : Robert LANNIAUX, pouvoir à Madame Joëlle DARCHICOURT

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

DOSSIER N° CCAS/R/2026/03/05

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE LEZ LILLE
SEANCE DU 04 MAI 2026**

**DELIBERATION N° CCAS/R/2026/03/05
ELECTION DU (DE LA) VICE PRESIDENT(E) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 123-6 et R.123-18

Vu la délibération n°2026/3/31 du Conseil Municipal de la Ville de Marquette-lez-Lille en date du 30 mars 2026, reçue par les services préfectoraux le 07 avril 2026, portant détermination du nombre d'Administrateurs du CCAS élus au sein du Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2026/3/32 du Conseil Municipal de la ville de Marquette Lez Lille en date du 30 mars 2026, reçue par les services préfectoraux le 07 avril 2026, portant élection, en son sein, des administrateurs du CCAS,

Vu les arrêtés municipaux n°2026/R/SG/36/372 désignant les membres nommés par Monsieur le Maire de la Commune de Marquette Lez Lille au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale que conformément aux dispositions des articles L 123-6, le Conseil d'Administration doit, dès sa constitution, élire en son sein un(e) vice-Président(e) ; il propose en conséquence de procéder à cette élection, à bulletin secret, conformément à l'article R 123-18 du code susvisé.

Monsieur le Président invite les membres présents à faire acte de candidature.

Considérant que Monsieur Boumediene MIMOUN s'est porté candidat, il est procédé au vote à bulletin secret.

Monsieur Boumediene MIMOUN :

- pour : 17 voix
- contre : 0 voix
- blancs : 0 voix
- nuls : 0

A l'issue du scrutin, Monsieur Dominique LEGRAND, Président, proclame le résultat : 17 voix en faveur de Monsieur Boumediene MIMOUN, 0 voix contre, 0 vote blanc, 0 nuls.

Monsieur Boumediene MIMOUN est élu vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

PREND ACTE.

Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an
ci-dessus

(suivant signatures)



**Le Président,
Dominique LEGRAND.**

